

# COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de PANGE

ARRONDISSEMENT METZ-CAMPAGNE

Nombre de  
membres  
du Bureau  
Communautaire

17

Membres  
en fonction :

17

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 21 mai 2013

Membres présents :

9

sous la présidence de Monsieur **Roland CHLOUP, Président**

Nombre de votants :

11

Date d'envoi de la convocation : 16 mai 2013

### **Présents :**

COINCY	:	M. Jean-Marie OSWALD
COLLIGNY	:	M. Guy ANDREZ
COURCELLES-CHAUSSY	:	M. Jean-Marie GORI
COURCELLES-SUR-NIED	:	M. Fabrice MULLER
OGY	:	Mme Anne-Marie MARX
PANGE	:	M. Roland CHLOUP
SANRY-SUR-NIED	:	M. Dominique BIR
SILLY-SUR-NIED	:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY	:	Mme Lucienne SCHMITT

### **Absents excusés :**

BAZONCOURT	:	M. Dominique BERTRAND qui a donné procuration à M. Roland CHLOUP
MAIZEROY	:	M. André RUFF
MAIZERY	:	M. Hervé MESSIN qui a donné procuration à M. Guy ANDREZ
MARSILLY	:	M. Claude DISCH
MONTOY-FLANVILLE	:	M. Eric GULINO
RAVILLE	:	M. Jean-Paul BECKER
RETONFEY	:	M. Christian PETIT
SERVIGNY-LES-RAVILLE	:	Mme Catherine DUPUIS

**1) Personnel communautaire.- Choix d'un avocat pour représenter la CCPP dans l'affaire l'opposant à M. et Mme STEFFANN à la Cour Administrative d'Appel.**

Dans l'affaire l'opposant à M. et Mme STEFFANN à la Cour Administrative d'Appel de Nancy, la communauté de communes souhaite faire défendre ses intérêts par un avocat, en l'occurrence la SCP HEMZELLEC & DAVIDSON de METZ.

Le Bureau communautaire,

Entendu cet exposé,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Autorise le Président à mandater la SCP HEMZELLEC & DAVIDSON, avocats au Barreau de METZ, 6 rue des Compagnons à 57070 METZ, aux fins de défendre en justice et de représenter la Communauté de Communes du Pays de Pange devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy à toutes les audiences relatives à l'affaire l'opposant à Monsieur et Madame STEFFANN ainsi qu'à tous autres accédits.

Fait et délibéré à Pange, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,  
Pange, le 21 mai 2013

Le Président  
R. CHLOUP